

SEANCE DU 21 AVRIL 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

De conseillers en exercice : 28

De présents : 19

De votants : 25

L'an deux mille dix, le 21 avril, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX J.L.LAFONT P.FIORINI G.EVANGELISTA P.JOMAIN P.MAES J.C.ROUX C BEAUFILS P.BORDEL et MMES C MARCHAL G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ J.ROZÉ N.FAILLET S.KOROL F.ARTOLLE L.BOULAIRE C.JOVET

Absents : MM P.VERNAZOBRES M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU O SUSINI MMES M.DUC S.CELANI V.PUPIER L.DA CRUZ

Pouvoirs :

M P.VERNAZOBRES donne pouvoir à M J.C.ROUX

M M.GELIN donne pouvoir à Mme C MARCHAL

M J.P.DEMEREAU donne pouvoir à M P JOMAIN

Mme M.DUC donne pouvoir à Mme F ARTOLLE

Mme V.PUPIER donne pouvoir à Mme C JOVET

Mme L.DA CRUZ donne pouvoir à M J.L LAFONT

Mme MARCHAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 avril 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 15 avril 2011.

TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES

COMTE RENDU DU 24 MARS 2011

Le compte rendu de la réunion du 14 mars 2011 a été approuvé à l'unanimité.

N° 01.04.11 : Accueil de loisirs - Extension aux enfants de 9 à 11 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'extension de l'Accueil de Loisirs aux enfants âgés de 9 à 11 ans par conséquent ,les enfants entre 3 et 11 ans pourront être accueillis.

N° 02.04.11 : Accueil de loisirs des 3 à 11 ans – Tarif de la participation des familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la nouvelle tarification de la participation des familles pour l'Accueil de loisirs des 3 / 11 ans.

N° 03.04.11 : Création d'un emploi pour faire face à un besoin occasionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la création d'un poste pour faire face à un besoin occasionnel lié à l'absence prolongée d'agents titulaires.

N° 04.04.11 : Installations classées - MERSEN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

EMET un avis favorable sur l'installation classée MERSEN.

N° 05.04.11 : Election de la commission de Délégation de Service Public relative à l'assainissement

L'élection se fait à scrutin secret sur une seule liste. Sont candidats :

Membres titulaires :

Mme Gisèle CHOLLIER

M Jean-Louis LAFONT

M Jean-Claude ROUX

M Maurice GELIN

M Christiane BEAUFILS

Membres suppléants :

Mme Claude MARCHAL

Mme Florence ARTOLLE

Mme Lydie DA CRUZ

Mme Christine JOVET

M Patrick BORDEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ELIT la liste proposée à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° 06.04.11 : Délégation de Service Public relative à l'assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le principe de recourir à la procédure ci-dessus pour la délégation de la gestion du service public de l'assainissement,
 - **APPROUVE** les caractéristiques des prestations demandées aux candidats admis à présenter une offre et
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la publicité et au recueil d'offres et à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la procédure de délégation.
-

QUESTIONS DIVERSES :